



“Morbihan, foot gagnant !”

Procès-verbal de la cellule « Litiges et contentieux »

Séance du 27 mai 2025.

Membres présents : S. GUEGUEN – G. GOUZERCH – D. LE BOUEDEC

Rencontre U15F – D1 du 17/05/2025

St. Co. Locminé / La Guideloise

Art. 82 des Règlements généraux de la Ligue de Bretagne.

La Commission, après étude des pièces jointes au dossier et le contrôle de la FMI en référence par la Commission compétente, Dit que :

Les joueuses FOUILLE Anaïs, licence 2548176354, GUERER Sarah, licence 2548429018, IMARI NADIZI Andréa, licence 9603605774, THIBAUT Louna, licence 9603544682, titulaires d'un cachet « mutation » et LELARGE Tiyaana, licence 9603757816, SIMON Edith, licence 9602768019, titulaires d'un cachet « mutation hors période » étaient inscrites sur la feuille de match.

En application de l'article 82 des Règlements de la Ligue de Bretagne (article 160 FFF) limitant à 4 joueurs (ses) mutés (es) en Compétitions jeunes dont 1 joueur (se) muté (e) hors période,

La Commission donne match perdu par pénalité au Club de La Guideloise.

St. Co. Locminé	3 buts	3 points
La Guideloise	0 but	moins 1 point

« Le responsable de la Cellule Litiges et contentieux »

D. LE BOUEDEC